

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 21 mars à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Sylvie.

Absents (8) : CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, CERANI Rachel, MATTEI Dominique, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 21 Mars 2024	Convocation le 15 Mars 2024
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : Demande de renouvellement de délégation par convention auprès de la Collectivité de Corse pour l'organisation d'un service régulier du transport scolaire

Le Maire rappelle à l'assemblée que par l'avenant n° 2 à la convention n° 2083 de délégation en date du 11 Octobre 2018 la Collectivité de Corse assure le transport scolaire des élèves de la commune vers la classe unique du village de Penta et que cette convention de délégation deviendra caduque en juillet 2025.

Il expose qu'il serait souhaitable de solliciter à nouveau la Collectivité de Corse compétente en la matière, le renouvellement de cette convention pour une période de quatre années scolaires.

Il précise notamment que pour mener à bien ce projet la commune continuera de mettre à disposition le minibus avec chauffeur et accompagnant pour les années scolaires 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Il invite l'assemblée à délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à organiser un transport scolaire pour les enfants résidants aux abords de l'agglomération de Folelli vers la classe unique du village de Penta, par la mise à disposition du minibus avec chauffeur et accompagnant.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse pour les années scolaires 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, une délégation de transport scolaire par convention avec une aide financière à hauteur de 50% de la dépense subventionnable, déduction faite des éventuelles recettes issues de la participation financière des familles ou de subventions publiques perçues.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Collectivité de Corse sous réserve de respecter les autorisations susvisées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 21 mars 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

